

et teneur, nonobstant oppositions ou appellations quelconques, et sans y préjudicier, comme pour fait de police ; et afin qu'on n'en puisse prétendre cause d'ignorance, elle sera lue, publiée et affichée, à la manière et aux endroits accoutumés desdites terres, à l'effet de quoi elle sera imprimée. Et le tout fait à la diligence dudit procureur d'office, pour par lui tenir la main à l'exécution d'icelle dans tout son contenu.

En 1777, Joux-sur-Tarare, village, paroisse, château et baronnie dans le Beaujolais était de l'archiprêtré de Tarare, de l'élection et du ressort du bailliage de Villefranche. La juridiction comprenait la paroisse de Joux, celles de Saint-Marcel-l'Eclairé et Affoux, avec partie de celle de Saint-Forgeux, toute la partie de Violay, situé en Beaujolais et la 20<sup>e</sup> des Sauvages. Il y avait un marché le mardi.

Le 2 août 1793, le conseil de la commune de Joux fit transporter sur la place publique de ce lieu les titres et papiers des rentes seigneuriales de l'ancienne baronnie de Joux, consistant en terriers de 1460, 1520, 1720 et autres dates et en deux balles de procédures pour droits féodaux contre divers particuliers, et les fit tous brûler, sur l'heure de 5 de relevée, conformément à l'arrêté du directoire du district de Villefranche.

Marie-Nicole de Pomey, veuve de Jean-Joseph de Ville-neuve, mourut le 26 nivôse an II, au château de Joux, à l'âge de 70 ans et eut pour héritier son frère Jean-Joseph-Luc de Pomey de Rochefort, ancien capitaine au régiment d'Eu, marié à Claudine-Sulpice de Ferrus, mort à Lyon le 25 ventôse, an VIII, à l'âge de 69 ans. Peu de temps avant sa mort, il avait donné à sa fille Françoise-Thérèse de Pomey, à l'occasion de son mariage avec Thomas-Jacques de Cotton, le château de Joux et la plus grande par-